



## 4 questions à Agnès Bricard

L'Ordre des experts-comptables oeuvre à élargir le champ d'action de ses membres. Agnès Bricard, sa présidente, fait le point sur les initiatives en la matière.

**L'Ordre des experts-comptables oeuvre à élargir le champ d'action de ses membres. Agnès Bricard, sa présidente, fait le point sur les initiatives en la matière.**

**En dehors des missions normées, quels services l'expert-comptable peut-il apporter aux entreprises et contribuer à leur compétitivité dans un contexte économique difficile?**

J'ai l'habitude de dire que tout commence avec les comptes annuels dont nous sommes les garants. Mais une fois ces comptes établis, l'expert-comptable peut accomplir plusieurs types de missions contribuant à la pérennité et au développement des entreprises, donc à leur compétitivité. L'expert-comptable joue d'abord un rôle très fort auprès des entreprises à travers ses missions d'évaluation, que ce soit dans la perspective d'une opération de croissance externe, d'une reprise ou d'une transmission d'entreprise.

**Peuvent-ils intervenir sur la facilitation du financement?**

Partant du constat que les petites entreprises françaises rencontrent un vrai problème dans le financement de leur bas de bilan, l'Ordre a imaginé, en partenariat avec 4 réseaux bancaires un dispositif: toute demande de crédit inférieure à 25.000€, présentée par une TPE, via

son expert-comptable, à une banque membre de ces réseaux, bénéficie d'une procédure simplifiée et de délais de réponse réduits. Dans le même esprit, nous avons signé avec CDC Entreprises un accord pour flécher l'accès des PME et ETI aux «fonds de fonds» adossés aux régions ou aux filières.

**Quel peut être le rôle de l'expert lorsque la situation de l'entreprise se tend?**

En partenariat avec les tribunaux de commerce, l'expert-comptable joue également un rôle, dans la prévention et le traitement des difficultés de l'entreprise. Les chefs d'entreprise peuvent consulter, de manière confidentielle et gratuite, les «centres d'information sur la prévention» des difficultés de l'entreprise. Un expert-comptable, un avocat et un ancien juge consulaire les aideront à clarifier leur situation et à trouver des solutions. Nous avons voulu aller encore plus loin en lançant «l'Assurance Santé de l'Entreprise» qui permet de souscrire un contrat d'assurance destiné à couvrir les honoraires des experts de crise. Enfin, nous travaillons sur le rebond après le dépôt de bilan. Dans les années suivant une liquidation, le chef d'entreprise se voit en effet pénalisé par un indicateur de la Banque de France qui lui interdit, en pratique, de se lancer dans un nouveau projet de création. Le remplacement de cet indicateur

permettrait au dirigeant de grandir à travers l'échec et ne détruirait pas la valeur humaine que constituent ces entrepreneurs.

**Sur quels critères conseillerez-vous à un chef d'entreprise de choisir son expert-comptable?**

Le chef d'entreprise doit concentrer ses critères de choix sur les questions suivantes: quelle est sa perception de mes besoins, sa capacité d'écoute, sa disponibilité par rapport à mes attentes? Quel est le niveau de qualification de ses collaborateurs? Quelle est son expérience dans mon secteur d'activité, fait-il des tableaux de bord, est-ce lui qui viendra me commenter les tableaux, me conseiller? L'élément fort est le tableau de bord. S'il révèle une pente ascendante, il permet à l'expert-comptable d'accompagner le dirigeant dans le développement de son entreprise. Dans le cas contraire, il va l'aider à chercher des solutions de restructuration.